

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC090

Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

Votants : 30

Présents : 25

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Rectification de l'affectation des résultats 2023 du budget annexe eau

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M49, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget annexe eau comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 262 257,71 €
Recettes de fonctionnement	3 828 419,79 €
Résultat de fonctionnement 2023	566 162,08 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	1 057 053,14 €
Résultat de clôture à affecter	1 623 215,22 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 427 471,82 €
Recettes d'investissement	1 098 883,09 €
Résultat investissement 2023	- 328 588,73 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	57 468,91 €
Résultat de clôture à affecter	- 271 119,82 €

Résultats cumulés	1 352 095,40 €
--------------------------	-----------------------

Restes à réaliser dépenses	323 303,82 €
Restes à réaliser recettes	202 057,00 €
Solde des restes à réaliser	- 121 246,82 €

Besoin de financement	- 121 246,82 €
------------------------------	-----------------------

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 230 848,58 €
001 Déficit d'investissement reporté	- 271 119,82 €
1068 Affectation des résultats	392 366,64 €

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2023 du budget annexe eau tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU la délibération n° 24-DC020 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 approuvant le compte de gestion du budget annexe eau pour l'exercice 2023,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC090-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

VU la délibération n° 24-DC027 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 approuvant le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2023,

VU la délibération 24-DC062 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe eau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ABROGER** la délibération 24-DC062 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe eau.

- **D'AFFECTER** les résultats du budget annexe eau comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2023 de 1 623 215,22 € est reporté au budget 2024 comme suit :

- En recettes de fonctionnement au compte **002** pour un montant de **1 230 848,58 €**
- Et en recettes d'investissement au compte **1068** pour un montant de **392 366,64 €**

Le déficit d'investissement 2023 de 271 119,82 € est reporté en dépenses d'investissement au budget 2024 au compte **001** (déficit reporté).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC090-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024